

# ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES**

31470

## ARRETE MUNICIPAL N° 14/23

PRESCRIVANT L'INTERDICTION D'ACCES AU CHEMIN D'EN NAOURÉ ET  
D'ACCES AU CHEMIN MENANT A LA DIGUE DEPUIS LA DEPARTEMENTALE D37

Le Maire de Sainte-Foy de Peyrolières,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 concernant la réglementation des battues  
aux sangliers,

Considérant la demande de Monsieur William LARRIEU Président de l'Association de  
Chasse concernant une battue aux sangliers qui aura lieu le dimanche 26 février 2023,

Considérant que la sécurité des promeneurs doit être assurée sur le chemin d'En  
Naouré traversant la réserve depuis le lac du Parayre jusqu'au quartier « Le Monge »,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'accès au chemin d'En Naouré traversant la réserve depuis le lac du  
Parayre jusqu'au quartier « Le Monge » ainsi que le chemin donnant accès à la digue  
du lac du Parayre depuis la départementale D37 sont interdits à toute circulation  
(piétons, cyclistes, cavaliers, etc....) le dimanche 26 février 2023 de 9 heures à 15  
heures.

**ARTICLE 2 :** Ampliation est affichée à la Mairie et à l'entrée du chemin concerné.

Fait à Sainte Foy, le 21 février 2023

Le Maire,  
François VIVES

